

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b>
---	---

Comité syndical du 28 novembre 2011

Délibération n°12-2011

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011**

Le lundi vingt-huit novembre deux mille onze à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

**Titulaires présents :**

Mme SCHARLY, MM. BAERT, BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CAUDRON, DEBREU, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., ELEGEEST, FOUCART, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, MUTEZ, TIR, VERCAMER, DEHAIS, GRAS, WOLFCARIUS, DESMAZIERES, WIBAUX, DESPREZ, FOUTRY, DUMORTIER et SARAZIN.

**Suppléants votants :**

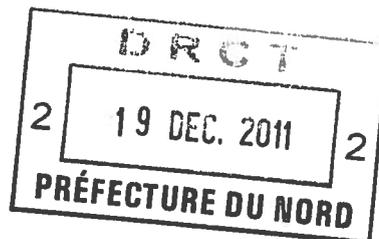
M.GABRELLE pour M.BOCQUET E., M.PASTOUR pour M.CODRON, M.GRIMONPREZ pour M.DUCROCQ, M.CAUCHE pour M.DURAND, M.HAYART pour Mme LINKENHELD, M.BARRET pour M.LOOSVELT, M.SANTRE pour M.QUIQUET, M.VAN TICHELEN pour M.WATTEBLED, M.MELON pour M.MONNET et M.COGET pour M.RUANT.

**Secrétaire de séance :** Roger LEFEBVRE

**Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage :** 18 novembre 2011

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Publiée le :** 6 décembre 2011



# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

Par délibération n°3-2011 en date du 3 février 2011, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2011 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et notamment les modalités financières.

Par délibération n°4-2011 en date du 3 février 2011, le Syndicat mixte a fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à 973.000,00 € (neuf cent soixante-treize mille euros).

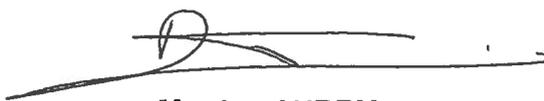
Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme vient de nous adresser son rapport annuel.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travaux a été correctement accompli, je vous propose :

- d'adopter le rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme
- d'autoriser le versement du solde 291.900,00 € (deux cent quatre-vingt-onze mille neuf cents euros).

Le rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du SCOT au titre du programme de travail 2011 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



**Martine AUBRY**  
Présidente du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole